



INFORMATION NOUVELLE REGLEMENTATION TRACKDECHETS

Avril 2023

Bonjour,

COBITRANS, votre partenaire de la messagerie agricole vous informe du changement de la réglementation pour le suivi des DASRI.

A partir du 1^{er} juillet 2023, l'utilisation de la plateforme numérique **Trackdéchets**, pour le suivi des déchets dangereux, devient obligatoire.

Qui est concerné par Trackdéchets ?

Tous les acteurs agréés présents sur une chaîne de traçabilité (producteur des déchets, centre de regroupement, transporteur, centre de traitement...). Les éleveurs comme les cabinets vétérinaires sont donc pleinement concernés.

Pourquoi ?

Garantir la circulation de l'information de traçabilité d'un bout à l'autre de la chaîne.

Permettre aux producteurs des déchets, de s'assurer que leurs prestataires respectent strictement la réglementation (déclarations auprès des organismes de contrôle, local de stockage agréé, obligations vis-à-vis du producteur...).

Permettre une gestion responsable des déchets DASRI dans le monde agricole.

Les déchets concernés, les DASRI :

- Les matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants, dès leur utilisation
- Les produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
- Les déchets anatomiques humains non facilement reconnaissables par un non-professionnel
- Le petit matériel de soins fortement évocateur d'une activité de soins et pouvant avoir un fort impact psycho-émotionnel (tubulures, sondes, drains, canules...).

Notre solution :

Afin d'éviter les contraintes réglementaires appliquées à un centre de regroupement, nous proposons des partenariats rémunérés aux cabinets vétérinaires afin de déployer notre **service de collecte directe** des déchets en élevage, PURE LOGISTIQUE. Elle vous permet de fidéliser votre clientèle avec un service clé en main.

Les principaux avantages de Pure logistique :

Notre solution permet aux éleveurs de bénéficier :

- D'une **simplicité de fonctionnement**, avec un service adapté au monde agricole.
- D'un **respect des contraintes réglementaires**.
- D'une **sécurité sanitaire**.
- D'une **compétitivité tarifaire**.

Contactez-nous pour plus de renseignements.

Bien cordialement,

Le service commercial



02.99.78.72.88



www.cobitrans.com



15 Saint Hubert
35590 SAINT GILLES



purelogistique@yxia.fr

